

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 13 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le Clergé et la Politique

L'Œuvre Électorale n'est pas une revue de francs-maçons. Ils n'ont aucune part dans sa rédaction, aucune influence dans son administration. Je suis prêt à l'affirmer sur les Saintes Ecritures. Au contraire, c'est une publication strictement, essentiellement, exclusivement catholique. Son catholicisme est de la plus pure orthodoxie romaine. Il n'en est pas de meilleur... je veux dire qu'il n'en est pas de pire. Bien mieux, ladite revue n'a d'autre but que l'organisation électorale du « parti » (car c'est un parti) catholique-romain. Elle est publiée par le Secrétariat Justice-Égalité, qui fut autrefois créé par les Assomptionnistes. Je pense qu'après cela, son autorité ne sera pas discutée par nos adversaires.

Cela devait être dit au début même de cet article pour éviter tout malentendu. Car nous allons trouver dans cette revue la preuve apportée par les cléricaux eux-mêmes, d'une affirmation à laquelle ils se contentaient jusqu'ici de répondre : « C'est une calomnie maçonnique. » Comment cette calomnie maçonnique est-elle devenue une « vérité catholique », je ne suis pas assez théologien pour vous l'expliquer.

Nous voulons parler de l'action politique du clergé, de son ingérence dans les luttes électorales. Ah ! les protestations indignées que nous entendions quand nous osions écrire que les curés s'occupaient de politique, et cependant...

Donc, le dernier numéro de l'Œuvre Électorale, celui de septembre-octobre 1903 publie d'abord sur ce sujet un long article intitulé « Le rôle du Clergé dans la société moderne. »

La société moderne n'a pas l'heur de plaire au clergé catholique. A cela il y a une raison, c'est qu'elle tente d'échapper à sa domination. Le but à poursuivre est de maintenir sur elle cette domination, le moyen est de « faire de la politique ». Voilà, suivant l'Œuvre Électorale, quel doit être le rôle du clergé dans la société moderne. Oh ! M. Berchois n'y va pas par plusieurs chemins et les objections ne sont pas pour le gêner.

« En Belgique et en Allemagne, écrit-il, c'est l'action du clergé dans la presse et son influence dans les élections qui ont sauvé la religion. » Donc, vous comprenez, il importe qu'il en soit de même en France. Il ajoute :

« Qu'on ne nous dise pas que la politique ne regarde pas le prêtre en tant que prêtre, et que c'est pour cela qu'il ne doit pas s'en mêler.... Le prêtre comme tout autre citoyen, a qualité pour s'occuper de toute affaire dont les autres hommes ont le droit de s'occuper....

..... Jetons les yeux sur nos voisins. Comment les catholiques belges ont-ils conquis la liberté, malgré les libéraux qui détenaient le pouvoir... Les catholiques belges dans cette lutte, ont marché comme une armée bien disciplinée sous la conduite de leurs évêques et de leurs curés.... »

Les catholiques trouvent notre législation mauvaise. Ils veulent la changer. En avant les curés, les vicaires de combat !

« Si c'est le devoir de tout homme de bien, écrit le même auteur, de travailler au changement de cette législation, c'est certainement aussi le devoir de tout prêtre. Mais actuellement en

France, on ne peut changer la législation sans changer les législateurs, et on ne peut changer les législateurs par les moyens légaux qu'au moyen des élections. Nous devons conclure que le devoir du clergé est de s'occuper sérieusement des élections... »

Nous pourrions citer beaucoup de passages aussi topiques. Bornons-nous à cueillir ces deux phrases dans l'article qui suit celui de M. Berchois :

En réalité, éclairer l'opinion, qu'est-ce autre chose que d'éclairer la conscience de ce grand enfant qui s'appelle le suffrage universel....

... En face de ce suffrage universel, qui a encore besoin d'instruction primaire, le prêtre a le droit et le devoir de proclamer de toutes ses forces les droits imprescriptibles et indéniabiles de Dieu, non seulement sur les individus, mais sur les peuples.

Quelle est touchante cette sollicitude pour « ce grand enfant » de suffrage universel qui ne veut ni se laisser supprimer, ni se laisser conduire. L'Eglise dont il reponse le biberon voudrait bien lui mettre des lisères ! Quant aux droits de Dieu, celui-ci serait sans doute assez grand pour les faire valoir lui-même. Seulement le clergé aurait peur qu'il oubliât les droits de l'Eglise, aussi prend-il la parole à sa place. Remarquez la prétention — toujours la même — qui n'est pas seulement de convertir les individus mais de conduire les peuples.

Il est d'autres passages dans ce même article très significatif à cet égard ; mais on ne peut tout citer.

Reste à savoir, maintenant, si les cléricaux continueront à prétendre que les curés ne « font pas de politique ». J'offre à parier qu'ils s'en défendront avec plus de force que jamais. Tenez pour certain qu'ils l'avoueront d'autant moins qu'ils s'y mêleront davantage. La raison en est qu'ils visent à retirer tous les avantages de leur attitude et se refusent à en accepter le moindre inconvénient. L'intérêt qu'ils ont à nier est trop grand pour qu'ils le sacrifient à quelque vantage tardive vaine. Abuser de la religion pour le triomphe de leur politique et nous accuser en même temps de n'avoir d'autre politique que d'atteindre leur religion, tel est le précieux stratagème. Ils veulent simplement nous frapper avec une arme contre laquelle il ne nous soit pas permis de nous défendre. Peut-être ne voient-ils là qu'une suprême habileté ; prévenons-les dès maintenant, qu'ils y courent les plus graves dangers.

Est-ce à dire que nous voulions interdire au curé son droit de citoyen français ? Pas du tout. Mais nous ne pouvons oublier qu'il est soumis en même temps à une domination étrangère et nous voulons empêcher qu'il fasse intervenir en France son influence de prêtre romain. Qu'il puisse voter librement, c'est tout ce que nous avons à lui accorder ; mais qu'il s'emploie à la propagande active et militante, non. En le faisant, il entend sur la liberté de ses fidèles et c'est ce que nous ne pouvons lui permettre.

Le prêtre n'est pas un citoyen comme les autres. Il dispose d'une autorité spirituelle, légitime dans l'Eglise seulement, qu'il doit non pas à sa qualité de citoyen mais à son caractère sacerdotal. A qui fera-t-on croire qu'il puisse le dépoüiller à son gré. Il s'en garderait bien du reste et c'est précisément pour en abuser qu'il veut intervenir dans la

politique au nom de la religion. Un électeur catholique ne saurait voir en lui que le ministre de son Dieu et s'il obéit ce n'est pas à l'homme mais au prêtre. Qu'on lui enlève, du reste, sa robe, son confessionnal et sa chaire, c'est-à-dire qu'on en fasse un citoyen comme vous et moi, et l'on verra si son influence reste la même. Eh ! bien, il est impossible d'admettre que l'Eglise prolonge ainsi, en dehors de la religion, son autorité et sa domination. C'est au nom même de la liberté de conscience que la République doit s'y opposer.

Au nom de la France aussi. Car le prêtre fait partie d'un Etat dans l'Etat : l'Etat romain dans l'Etat français. Il appartient à une organisation formidablement hiérarchisée et disciplinée, dont la direction est à l'étranger. Il est soumis, non seulement dans tous ses actes, mais encore dans toutes ses pensées, à un souverain qui est italien et auquel il obéit « sans hésitation ni murmure ».

Est-il admissible que la République permette à cette armée du Pape l'ingérence dans ses affaires intérieures ? Ce serait par trop naïf.

Que le clergé y prenne garde. Il ne lui reste plus qu'une sottise à commettre. C'est d'obliger la République à le considérer comme un ennemi irréductible et à le traiter en conséquence.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 décembre

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE VICE-PRÉSIDENT

M. Castillard pose au ministre des travaux publics une question relative à l'application d'un tarif qui réduisait sur les réseaux des chemins de fer le prix des transports des blés et farines dans l'intérieur de la France. Or des meuniers demandent au contraire que les tarifs de transport soient élevés. M. Castillard demande que le gouvernement ne se prête à la combinaison des meuniers.

M. Trouillot remplaçant M. Maruéjols malade, dit que la question est portée devant le comité consultatif des chemins de fer.

La Chambre vote ensuite divers projets puis passe à la discussion des projets douaniers.

M. Fleury-Ravarin propose d'augmenter les droits sur l'acide stéarique et la bougie stéarique.

M. Guilloleux combat cette motion repoussée également par MM. Sibille, Thierry, Haudricourt, Caillaux.

M. Noël soutient la proposition de M. Fleury-Ravarin.

Le renvoi de la proposition est prononcé.

Le second projet est relatif au régime des tapiocas, que l'on voudrait taxer différemment que les féculs exotiques.

La Chambre décide de ne pas passer à la discussion des articles. Le projet est donc repoussé. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 15 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Thézard dépose son rapport supplémentaire sur le projet concernant la réorganisation de l'enseignement secondaire.

M. Chamailard interpelle le ministre de la marine sur le cas du matelot Kermorvan. Il déclare protester contre la mesure prise par le ministre en dépit de tout droit, de toute loi.

Après avoir rappelé l'affaire de ce matelot qui avait été condamné par le conseil de justice de la marine M. Chamailard dit qu'en cassant l'arrêt le ministre avait commis un abus de pouvoir.

M. Pelletan répond à l'interpellateur en

racontant exactement comment les faits se sont passés, et il affirme qu'il n'a agi que selon son droit en annulant une procédure irrégulière sur laquelle du reste, la Cour de cassation sera appelée à se prononcer.

Il proteste contre les allégations apportées par le sénateur réactionnaire de Chamailard au sujet de faux que l'on reprocherait au ministre d'avoir commis dans cette affaire.

Après une réponse de M. de Chamailard le Sénat vote l'ordre du jour pur et simple par 184 voix contre 94.

Et la séance est levée.

LA SUPPRESSION

De l'enseignement congréganiste

Au Conseil les ministres qui a eu lieu mardi matin, le Président du Conseil a communiqué à ses collègues le texte du projet de loi interdisant l'enseignement à tous les degrés aux congrégations autorisées, qui vient d'être élaboré par la commission spécialement instituée dans ce but. Ce projet sera déposé vendredi prochain sur le bureau de la Chambre. Dès aujourd'hui, nous pouvons en faire connaître les lignes générales.

Le projet abroge toutes les autorisations données par lois, décrets ou ordonnances à des congrégations en vue d'exercer l'enseignement. Désormais, l'enseignement de l'un quelconque des trois ordres ne pourra plus être donné par des congrégations autorisées. Celles des congrégations précédemment autorisées exclusivement pour l'enseignement seront dissoutes, l'objet pour lequel elles avaient été autorisées ayant cessé d'exister. La liquidation de leurs biens s'effectuera suivant les règles tracées par la loi de 1901 sur les associations.

Le projet prévoit aussi le cas des congrégations autorisées qui sont mixtes, c'est-à-dire vouées à la fois à l'enseignement et aux œuvres charitables. Ces congrégations, privées du droit d'enseigner subsisteront en tant qu'hospitalières. Le projet règle également, en ce qui les concerne, la question des biens.

Enfin, un délai de cinq années est accordé au ministre de l'intérieur pour assurer l'application complète de ces dispositions.

Telle est l'économie générale de ce projet qui ne comporte que cinq articles.

L'exposé des motifs donnera la statistique complète des établissements qui seront atteints par ce projet et des indications sur la dépense qu'entraînera la nécessité de recevoir dans les écoles publiques les élèves des écoles congréganistes fermées.

Quoique, en droit, le projet comporte pour l'avenir interdiction aux congrégations d'exercer l'enseignement supérieur, secondaire ou primaire, il ne s'applique, en fait, pour le présent, qu'à l'enseignement primaire. Car il n'existe plus actuellement d'établissements d'enseignement supérieur ou secondaire tenus par les congrégations.

Le nombre des écoles primaires congréganistes existantes qui seront fermées en vertu du projet s'élève, on s'en souvient, à 3.494, dont 1.299 de garçons — toutes tenues par les frères des écoles chrétiennes — et 2.195 de filles. Sur ces dernières, 574 sont tenues par 374 congrégations de femmes exclusivement enseignantes, qui devront, dès lors, se dissoudre. Les 1.621 autres sont tenues par des congrégations mixtes qui devront, dès lors, se renfermer dans l'objet autre que l'enseignement, pour lequel elles étaient également autorisées.

L'exposé des motifs indique que la dépense pour agrandissement ou construction de maisons d'écoles publiques, en vue de recevoir les élèves des maisons congréganistes,

ne dépassera pas au maximum 25 millions pour l'Etat sous forme de subvention.

Sur les 3.494 écoles à fermer, en effet, il y en a 1.900 environ qui peuvent être fermées immédiatement, les écoles publiques étant suffisantes pour recevoir leur personnel scolaire. Il y en a 350 pour lesquelles il suffira de louer dans la commune un local; or les locations sont à la charge exclusive des communes.

L'Etat n'aura à intervenir par voie de subvention que pour les agrandissements ou constructions d'écoles. Or ce cas ne se produira que pour 1.150 écoles, à savoir 500 agrandissements des locaux existants et 650 constructions de locaux nouveaux.

Le gouvernement estime qu'en maintenant pendant cinq années au budget de l'instruction publique le crédit de 10 millions inscrit ordinairement pour subventions scolaires, il sera facile de faire face à la dépense, sans nuire au service ordinaire des écoles publiques, puisqu'il restera environ 5 millions pour ce dernier.

Quant aux créations d'emplois nécessitées par ces écoles agrandies ou nouvelles, elles seront assurées par les crédits ordinaires du budget sans augmentation.

L'AFFAIRE DREYFUS

La Commission de revision

La Commission de revision, qui n'a tenu qu'une séance depuis que M. Mercier, directeur des affaires criminelles, a été chargé du rapport sur le pourvoi du capitaine Dreyfus, ne se réunira probablement pas avant la semaine prochaine.

La Commission ne donnera vraisemblablement pas son avis sur le recours en revision de M. Alfred Dreyfus avant la fin du mois. En 1898, trois séances lui furent nécessaires pour étudier le dossier et statuer sur les conclusions du rapporteur. Or, depuis lors, le dossier se trouve grossi de toute la procédure du Conseil guerre de Rennes.

INFORMATIONS

L'impôt sur le revenu

On sait que la Commission de législation fiscale avait nommé quatre rapporteurs: MM. Veber, Charles Dumont, Fernand Bran et Manjan, chargés d'étudier les différentes propositions relatives à l'établissement de l'impôt sur le revenu. Elle a entendu hier lecture du rapport de M. Fernand Bran qui conclut à l'adoption de sa propre proposition et de celle de M. Magniaudé, avec quelques modifications empruntées au projet Rouvier.

Le budget au Sénat

La Commission des finances a terminé hier l'audition des rapports qu'elle avait encore à approuver. Le total des réductions apportées par la Commission aux chiffres des crédits votés par la Chambre sont exactement de 8.974.948 fr. Les rétablissements ou relèvements de crédits atteignent 1.823.310 fr., soit une diminution nette de dépenses de 7.151.638 fr., mais la Commission a réduit les prévisions de recettes des chemins de fer de l'Etat de 792.500 fr. et, d'autre part, refusé d'inscrire en recettes les 9.500.000 fr. qu'eût produit l'aliénation des titres de rente attribués à l'Etat par voie de donation ou legs.

Le déficit se trouve accru de 3.140.862 fr. La Commission devra donc augmenter l'importance de l'émission d'obligations à court terme, de façon à combler ce déficit et à laisser un léger excédent de recettes.

Le Concordat

La Commission de la séparation des Eglises et de l'Etat s'est réunie sous la présidence de M. Baudouin. Elle a continué l'examen de l'avant-projet de M. Aristide Briand. Après une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Lefas, Grosjean, Allard, Boucher, Cazeneuve, Deville, Bepmale, Rouanet, Prache, Sarrault et Briand, la Commission a adopté les articles 5 et 6 de l'avant-projet qui sont ainsi conçus:

Art. 5. — A partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront et demeureront supprimés: toutes épreuves publiques pour l'exercice ou l'entretien d'un culte, tous traitements, indemnités, subventions ou allocations accordés aux ministres des cultes sur les fonds de l'Etat, des départements ou des communes.

Art. 6. — A partir de la même date, cessera de plein droit l'usage gratuit des édifices religieux: cathédrales, églises paroissiales, temples, synagogues, ainsi que des bâtiments des séminaires et des locaux d'habitation: archevêchés, évêchés, presbytères, mis à la disposition des ministres des cultes par l'Etat, les départements ou les communes.

Commerce de la France

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les onze premiers mois de l'année 1903.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume.

Importations

Objets d'alimentation: 824.922.000 en 1903. 752.132.000 en 1902.

Matières nécessaires à l'industrie: deux milliards 666.043.000 en 1903, deux milliards 540.032.000 en 1902.

Objets fabriqués: 732.874.000 en 1903. 702.179.000 en 1902.

Totaux: 4.223.859.000 en 1903; trois milliards 977.343.000 en 1902.

Exportations

Objets d'alimentation: 581.746.000 en 1903, 636.098.000 en 1902.

Matières nécessaires à l'industrie: un milliard 071.363.000 en 1903; un milliard 064.855.000 en 1902.

Objets fabriqués: 1.922.008.000 en 1903; 1.921.330.000 en 1902.

Colis postaux: 231.284.000 en 1903; 216.639.000 en 1902.

Totaux: 3.806.351.000 en 1903; trois milliards 838.972.000 en 1902.

Commissionnement des sous-officiers

Une circulaire confidentielle, du 26 mars 1897 avait prescrit aux chefs de corps et de service d'inviter les sous-officiers ayant quinze années de service, à demander un emploi civil, et par suite à quitter le régiment.

La mise en application de cette circulaire a soulevé de nombreuses difficultés de la part des sous-officiers qui ne voulaient pas prendre l'engagement de quitter le corps aussitôt la notification de leur inscription sur les listes de classement: ils estiment que l'engagement qu'on voulait leur faire prendre était contraire aux lois et règlements en vigueur, et qu'ils avaient le droit d'attendre au corps la nomination à l'emploi civil pour lequel ils étaient proposés.

La France militaire annonce que le ministre de la guerre, adoptant cette interprétation, vient de rapporter la circulaire précitée et de décider que les sous-officiers en instance d'un emploi civil devront être commissionnés sans restriction, et pourront attendre au corps leur nomination à cet emploi.

La fin des décorations?

M. Mirman, député de Reims, a l'intention de déposer sur le bureau de la Chambre la proposition de loi suivante:

Art. 1er. — Toutes les décorations sont supprimées.

Art. 2. — Le port des décorations, insignes, rubans et médailles est libre.

Art. 3. — Pour les catégories de personnes auxquelles certaines décorations donnaient ou devaient donner droit à des rentes viagères, une loi spéciale déterminera les avantages pécuniaires équivalents qui leur seront accordés sous forme de complément de pension ou de solde.

M. Mirman demandera l'urgence en faveur de sa proposition de loi.

Tirage d'obligations

Ville de Paris 1865

Le numéro 480 301 gagne 150.000 francs.

Le numéro 491 868 gagne 50.000 francs.

Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 10.000 francs.

413.718 292.180 309.473 527.636

Les cinq numéros qui suivent gagnent chacun 5.000 francs.

211.940 234.940 289.138 534.790 553.800

Dix numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Obligations Suez

Le numéro 28.242 gagne 150.000 francs.

Les deux numéros qui suivent gagnent chacun 25.000 francs: 120.850 171.080.

Les deux numéros qui suivent gagnent chacun 5.000 francs: 297.600 58.570.

Vingt numéros gagnent chacun 2.000 francs.

Bons et obligations de Panama

Le numéro 1.342.948 gagne 500.000 francs.

Le numéro 1.202.115 gagne 100.000 francs.

Les numéros 206 944 et 421.752 gagnent chacun 10.000 francs.

Les numéros 620.240 753 374 gagnent chacun 5.000 francs.

Les nos 1.809.247 821.026 1.097.032 1.824.191 1.607.725 gagnent chacun 2.000 francs.

50 numéros gagnent chacun 1.000 francs.

A PARTIR

DU

1er JANVIER

le « JOURNAL DU LOT » PARAITRA SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

C'est à dater du 1er janvier que le Journal du Lot, réorganisé, continuera dans le département sa propagande franchement républicaine.

Le Journal du Lot aura des correspondants et des vendeurs dans tous les cantons et dans les principales communes du département.

Nous en reparlerons.

COMITÉ DU NORD

M. Fournié, notaire, nous adresse la communication suivante, que la loi nous oblige à publier:

M. Mazières s'explique au sujet de mon précédent article intitulé « Un nœud gordien », et ses explications exhalent une mauvaise humeur qui rend bien difficile tout contrôle.

Dans une laborieuse plaidoirie M. Mazières présente les faits à sa façon, en même temps il écrase la haine féroce du secrétaire du comité du Nord sous le poids de son éloquence massive.

La vérité résistera. Quant à ma haine c'est un mythe que M. Mazières a inventé pour faire croire à une querelle personnelle, de même que ses partisans ont inventé une manœuvre électorale pour faire croire à une intrigue politique.

Le public ne prend pas aisément le change et point n'est besoin de lui rappeler que M. Mazières fait partie de la municipalité depuis longues années et que trop de choses restent à faire encore à cette heure avant l'ouverture des chantiers de l'avenue.

L'aigneur de ses explications m'a seule détourné de mon dessein d'éviter toute critique au sujet de l'avenue; je n'insiste pas.

Au nom du comité du Nord et surtout au nom de son bureau le secrétaire loue et félicite M. le premier adjoint et se félicite avec lui de la netteté de ses déclarations écrites et de leur haute portée.

Si M. Mazières avait répondu à l'interpellation de M. Fournié, conseiller municipal, en séance du Conseil, comme il le fait aujourd'hui, le secrétaire aurait écrit son article, du nœud gordien à un point de vue tout différent et qui n'aurait eu rien de déplaisant pour l'amour-propre chatouilleux de cet administrateur.

Mais ceci n'est pas un blâme à son adresse; il est arrivé à M. Mazières, ce qui est arrivé à chacun de nous. On rencontre quelquefois dans l'escalier de sortie l'esprit qui s'est dérobé jusque-là, cet esprit vulgairement connu sous le nom d'esprit de l'escalier.

Le secrétaire ne conserve ni haine ni rancune, mais il garde toute son indépendance.

LE SECRÉTAIRE.

Académie de médecine

Nous apprenons avec plaisir que dans sa séance du 15 décembre, l'Académie de médecine de Paris a décerné un rappel de médaille de vermeil à M. le docteur Clary, le dévoué et sympathique inspecteur de l'assistance publique pour son travail sur l'Hygiène de l'Enfance.

Enregistrement

M. Thiriot, surnuméraire de l'enregistrement à Verdun (Meuse), est nommé receveur à Labastide-Murat, en remplacement de M. Lacoste, qui a été appelé au bureau de Salviac.

Cercle de la Jeunesse Laïque

Les membres du Cercle de la Jeunesse Républicaine laïque organisent pour dimanche 20 décembre à 4 heures et demie du soir, dans la salle des fêtes au siège social (Grand Café de Bordeaux), une matinée-causerie à laquelle tous les membres honoraires et actifs sont priés d'assister.

Le programme de cette matinée est fort bien composé et plaira certainement à tous ceux qui, de près ou de loin, ont permis au Cercle de la jeunesse laïque de Cahors de se former et de prospérer.

C'est une belle soirée qui est offerte et dont le succès sera très grand.

Disparition

Depuis une quinzaine de jours, le nommé A... K..., âgé de 60 ans environ, demeurant rue Nationale, aurait disparu de son domicile et malgré des recherches on n'a pu savoir ce qu'il était devenu.

C'est un ancien soldat retraité qui vivait seul et habitait depuis de nombreuses années dans notre ville.

Vol

Un vol aurait été commis à Arnis. Divers objets auraient été soustraits et une enquête ouverte par la police de Cahors donnera avant peu des résultats.

Les malfaiteurs seraient connus et leur arrestation est prochaine.

Théâtre de Cahors

Rappelons à nos lecteurs que c'est le Dimanche 20 Décembre qu'aura lieu la représentation de MICHEL STROGOFF par l'excellente troupe de M. DORIA. Il y aura foule ce soir là au théâtre.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ — Adjudication des droits d'octroi.

Le dimanche 24 janvier 1904, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé par le Maire assisté de deux Conseillers municipaux, du receveur municipal et du receveur des Contributions indirectes de l'Adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur à titre de bail à ferme, des droits de l'octroi municipal de la dite ville pour trois années qui commenceront à courir le premier février 1904 et finiront le 31 décembre 1906.

Les droits sont établis sur: Bœufs, Vaches, Veaux, Génisses, Moutons, Brebis, Agneaux de lait, Porcs, Viande dépecée ou salée.

La première mise à prix est fixée à 2.300 francs par an.

LENTILLAC (Lauzès). — Changement de foires.

M. le Maire de la commune de Lentillac, a l'honneur d'informer le public, que les Foires qui se tenaient au chef-lieu de cette commune les 1er avril, 4 mai et 20 décembre, se tiendront désormais les 28 mars, 16 mai et 28 décembre de chaque année. — Ces foires seront remises au lendemain lorsque le jour de leur tenue coïncidera avec un jour de Fête légale.

Il ne sera point perçu de Droits de Place et le public trouvera avec le meilleur accueil, tout le confortable voulu à prix réduit.

PRAYSSAC. — Foire. — Bœufs gras, de 34 à 36 francs les 50 kilos.

Attelages, cours des derniers marchés.

Porcs gras, de 43 à 45 francs les 50 kilos, autres, de 15 à 30 francs l'un.

Moutons gras, de 75 à 80 centimes le kilo; autres, de 15 à 35 francs l'un.

Dindons, de 8 à 12 fr. la paire.

Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.

Perdreaux, de 1 à 2 fr. l'un.

Grives, de 40 à 50 c. l'une.

Meries, 25 c. l'un.

Poules, de 4 à 5 fr. la paire.

Lapins domestiques, 25 c. la pièce.

Chefs, 1 fr. la douzaine.

Blé, de 12 à 13 fr. les 4/5.

Mais, de 7 à 8 fr. id.

Châtaignes, de 5 à 7 fr.

Pommes de terre, 2 fr. à 2 fr. 50.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Foire. — Grâce au beau temps, la foire du 15 décembre, une des plus fortes de l'année, a été fort belle. De nombreuses transactions ont eu lieu sur les différents marchés. Voici les cours.
Bœufs d'attelage, de 700 à 900 francs la paire; bœufs gras, de 32 à 34 francs le quintal; veaux et moutons gras, de 80 à 90 c. le kilo; hausse sur les cochons gras, de 50 à 52 fr. le quintal; porcelets, de 20 à 40 fr. la pièce.
Blé, de 15 à 16 fr. l'hec olive; avoine, de 6 fr. 25 à 6 fr. 50; maïs, de 12 fr. 50 à 13 fr.
Noix, de 15 à 16 fr.; châtaignes, de 7 à 7,50.
Volaille, 0,60 le demi-kilo; oies mortes, 0,90; foies d'oies, 2 fr. 40 à 2 fr. 50.
Lièvres, de 5 à 6 fr. pièce; perdreaux, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75.
Truffes, de 9 à 10 fr. le kilo.
Œufs, 1 fr. 05 la douzaine.

— *Echos de la foire.* — Vers quatre heures du soir, une charrette attelée d'une paire de bœufs, conduite par un paysan de la banlieue, passait dans le quartier de l'Estang, lorsqu'en face l'épicerie Bedon, les bœufs prirent peur, et véhiculé et attelage furent projetés dans le canal. La charrette a été brisée et les bêtes fortement contusionnées.

— Presque à la même heure, la dame X... demeurant rue Placat, garnissait une lampe à pétrole. Cette dernière s'étant enflammée, a occasionné un commencement d'incendie qui a été promptement éteint par les voisins.

Les dégâts sont peu importants.

— *Vols.* — Mardi, jour de foire, il a été soustrait plusieurs porte-monnaie aux dames Jeanne Clausel, domestique chez M. Vernet, à Balaguier, et Emilie Bessière, épouse Andrieux, à Capdenac.

Ces porte-monnaie renfermaient des sommes assez importantes. Plainte a été portée au bureau de police.

— *Arrestations.* — La police de notre ville a mis en état d'arrestation, le jour de la foire, les nommés Henri Bousquet, cinquante-six ans, originaire de Decazeville, pour vagabondage et flouterie d'aliments, et Hippolyte Thomas, soixante-trois ans, originaire de Bournazel (Aveyron) pour mendicité.

— *Cours d'adultes.* — Les cours d'adultes auront lieu deux fois par semaine, les mardi et vendredi, et se feront dans une des salles de la maison d'école des garçons. Ces cours commenceront vendredi prochain 18 décembre et auront lieu à huit heures du soir.

LISSAC. — Disparition. — Depuis lundi soir 7 décembre, le jeune Cavarrac fils, âgé de quatorze ans, a disparu du domicile de ses parents, propriétaires à Pomiès, commune de Lissac. Malgré les recherches opérées dans toutes les directions, le fugitif n'a pu être retrouvé. Sa famille est dans la désolation, car c'était leur fils unique.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — L'U. V. G. — Dimanche dernier l'U. V. G. (Union vélocipédique gourdonnaise) offrait un bal dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, pour remercier ses membres honoraires des encouragements et de l'appui moral qu'ils donnent à la Société.

La salle était décorée par l'habile tapissier M. Veyres, et un brillant orchestre dirigé par M. Broue. En un mot, superbe fête qui mérite des félicitations aux organisateurs.

LABASTIDE-MURAT. — Foire du 14 décembre. — Maintien des prix précédents.

Blé, de 11,50 à 12 fr.; maïs, de 8,50 à 9 fr.; avoine, de 4,50 à 5 fr.; noix, de 8 à 9 fr. le tout les 80 litres.

Foies gras, de 2 à 2 fr. 25; truffes, de 4 à 4 fr. 50; oies grasses, 75 c.; poulets, 60 c.; lapins domestiques, 24 c.; canards, 50 c.; dindes, 50 c. le demi-kilo.

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Cours ordinaires sur les attelages.
Bœufs gras, 35 fr. les 50 kilos.
Veaux, de 85 centimes jusqu'à 1 franc le kilo.
Porcs gras, de 44 à 47 fr. les 50 kilos.
Petits porcs, de 19 à 35 fr. l'un.
Moutons gras, de 75 à 80 c. le kilo; autres, de 12 à 30 fr. l'un.
Oies mortes, de 70 à 80 c. la livre.
Foies d'oie, de 2 fr. à 2 fr. 50 la livre.
Lièvres, 1 fr. la livre.
Perdreux, 2 fr. l'un.
Grives, de 40 à 50 c. l'une.
Lapins domestiques, 30 c. la livre.
Poules, de 4 à 5 fr. la paire.
Œufs, de 95 c. à 1 fr. 05 la douzaine.
Blé, de 14 fr. 50 à 15 fr. 50 l'hectolitre.
Maïs, de 9 à 10 fr. id.

Chronique agricole

Clôture de la chasse

D'après les renseignements fournis par le Ministre de l'Agriculture, la chasse sera fermée d'une manière générale le 3 janvier 1904, pour le lièvre, la perdrix et le chevreuil.

Pour le faisan, le lapin et les gibiers autres que les oiseaux d'eau, la clôture aura lieu le 1^{er} février.

La chasse du gibier d'eau, canards, sarcelles, bécassines, etc., sera permise jusqu'au 31 mars.

Quant à la chasse à la bécasse après le 13 février, le ministre de l'Agriculture attend, pour prendre une décision, de connaître le résultat des pourparlers engagés en vue d'arriver à l'adoption de mesures semblables dans les pays voisins.

En ce qui concerne l'introduction du gibier après la clôture, le ministre a promis d'autoriser pendant toute l'année en France, sous plomb de douane, de la gélinoie russe, qui ne peut être confondue avec un gibier similaire de notre pays.

Quant au gibier vivant, destiné au repeuplement, il pourra être introduit en France toute l'année, sur autorisation spéciale.

La fermeture ayant été fixée au premier dimanche de janvier, le gibier tué dans la journée pourra entrer dans Paris jusqu'au mardi matin.

L'introduction des gros animaux sera admise toute l'année.

PIERRE LAVOINE.

BULLETIN FINANCIER

Après un début plutôt hésitant, le marché clôture d'une façon beaucoup plus ferme. Les affaires du reste ont été assez animées vers la fin de la Bourse.

Le 3 0/0 clôture à 99,92 ex-coupon de 75 centimes au lieu de 98,57 dernier cours précédent. Le Comptoir National d'Escompte finit à 600; le Crédit Foncier à 704.

Le Crédit Lyonnais s'avance à 1134; la Société générale à 624.

Nos chemins clôturent: le Lyon à 1425; le Midi à 1875 et l'Orléans à 1480.

Le Suez a passé de 4105 à 4112. Parmi les fonds étrangers: l'Extérieur reprend à 89,10 au lieu de 88,77; l'Italien est à 104,10; le Portugais s'avance à 65,60.

Le Turc Unifié est demandé à 90,05; la Banque Ottomane à 606.

Les valeurs de cuivre sont très fermes: le Rio à 1235; la Tharsis à 126,50. La Paramatta est en hausse à 65 et 68.

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration: Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 17 décembre.

Abandonné en mer, D. de Flessels. — Les supplices en Chine, J. Manthim. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde: Nos étrennes. — Curieux accident. — La plante de beauté. — Pièces de monnaie de quatre mètres de diamètre. — Une chambre à coucher originale, G. T. — Chez les Cannibales. Huit ans de croisière dans le Pacifique (Récit de voyage illustré par les photographies de l'auteur et les compositions de Louis Tinayre), (suite), Comte. Flestetics de Tolna. — Mort aux monstres, Nibrof. — Les modes de locomotion à Saint-Pierre-Miquelon, M. — Mes exploits en Haiti, Talloires. — Le Toit du monde: Aventures sur l'Himalaya. Roman inédit (suite). — Illustrations de Holewinski, André

Laurie. — Sur les grands chemins du Globe (Les dernières découvertes, G. D. — Les Voyages de nos lecteurs: Un Kobzarliknik, A. Giboulski. — Adorateurs de boîtes aux lettres, J. Lacoste. — Sociétés géographiques et autres: La Société française pour la propagation de l'Espéranto, X. — Curiosités naturelles. — L'antilope-chrysanthème, XXX. — Chronique des sports. Le football, A. Spitzer. — Petite correspondance. — Nos concours: Concours N° 102 (La barque surveillée), Soixante prix. — Résultats du concours N° 97 (Les passagers), M. Sphinx. — L'Espéranto, langue auxiliaire internationale, Baron de Ménil.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 17 décembre 1903.

M^{lle} Nacla: Chronique. — Mathilde Alanie: Le vagabond. — Pierre Sales: La course aux millions (suite). — Daniel Lesueur: Le cœur chemine (suite). — Jules Renard: Poil de Carotte (suite). — Fernand Lafargue: La Fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin: La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

3^e ANNÉE 15 CENTIMES LE N°
LA SEMAINE POPULAIRE ILLUSTREE

REVUE pour la FAMILLE

PARAISANT TOUTS LES SAMEDIS

Romans, Nouvelles, Variétés scientifiques, Fantaisies humoristiques, Voyages, Souvenirs, Vers et Monologues, Curiosités littéraires, Articles d'actualité, Caricatures.

Dans chaque numéro: une planche de beaux-arts et environ de 30 à 40 illustrations.

Toutes les Illustrations et la plupart des articles sont inédits.

Abonnements: 3 mois, 2 fr. — 6 mois, 4 fr. — Un an, 7 fr. 50. — Etranger, 12 fr. 50.

SOMMAIRE du N° 3, 3^e année, 19 décembre 1903

Le Bilboquet, monologue comique, 2 illustrations. Charles Gros.

La Tête de Bronze, nouvelle, 4 illustrations. Sixte Delorme.

Comment Jannette savait tondre un œuf, nouvelle, Taine.

La Concourite, actualité rétrospective, 3 illustrations. Paul d'Estrée.

Les Animaux qui jouent, variété scientifique, 3 illustrations. Arsène Aranda.

La Poste, poésie roumaine, 1 illustration. Carmen Sylva, Reine de Roumanie.

Aux Champs-Elysées, variété humoristique, 2 illustrations. A. Germain.

Un Mariage officiel, grand roman (suite), 3 illustrations. R.-H. Savage.

La Politique étrangère, étude satirique, 5 illustrations. Zig-Zag.

Variété, 5 dessins humoristiques. Pour les enfants, 7 dessins humoristiques.

Cadeau à nos lecteurs

Toute personne qui en fera la demande, 1, rue Dante, Paris (V^e), recevra, gratuitement et franco un abonnement d'un mois à la *Semaine Populaire Illustrée*, à partir du 1^{er} N° de décembre où commence le roman en cours de publication « Un Mariage officiel ».

LE MONDE ILLUSTRE, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2437 du 12 décembre 1903.

Envoi, gratis, d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Par la variété de ses artistiques illustrations et par l'intérêt de son texte, le *Numéro de Noël du Monde Illustré* qui paraît à la date du Samedi 12 Décembre, séduira les lecteurs de tout âge.

Une originale couverture en couleur, signée Jordic, évoque la *Fée des Neiges*, mystérieuse et charmante au milieu d'une forêt légendaire.

Parmi les autres illustrations il faut signaler: *L'Arrivée du Bonhomme Noël*, par Georges Vallée; *Le Retour du Croisé*, par Gaston Bussière; *Le Missa est*, par Paul Balluriau; *Le Marché aux Arbres de Noël*, par J. Dédina; *Les Chandelles* (un oracle champêtre), par Jordic; *L'Enfant aux carottes*, par L. Dhurmer; puis en couleur comme les six sujets précédents, une magnifique reproduction hors texte du célèbre tableau de F. Zoukko: *L'Étoile de Bethléem*, une page sensationnelle et tout à fait de circonstance pour la fête de la Nativité.

Une page musicale avec un ravissant encadrement d'André Wilder fera connaître aux lecteurs une mélodie inédite de Paul Marcelles: *Sérénade*, sur une poésie de M. J.-J. Frappa.

Plusieurs *Contes* qui charment les parents et les enfants, ajoutent à la séduction de ce numéro tout à fait exceptionnel.

Voici d'abord *Le Papillon qui tapait du pied*, par le célèbre écrivain Sudyard-Kipling, avec de suggestives illustrations d'Edouard Zier; *L'Extase*, par G. Lenôtre, avec des dessins de L. Brown; *Le Noël saharien* de Jean Pommerol, illustré par L. Tinayre; *Le Moulin Hanté*, L. G. Hamon, avec une curieuse illustration photographique.

Des *Poésies* de G. Duos, G.E. Bertin, et Tristan l'Hermite complètent ces textes attrayants.

Prix du numéro: 1 franc.

1904 Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures

PRÉCÉDÉ D'UNE HISTOIRE DU QUERCY

GALIOT DE GENOUILHAC

Grand Maître de l'Artillerie

PRIX: 0 fr. 60

VIENT DE PARAITRE

ALBERT GRIMAUD

LA RACE ET LE TERROIR

Anthologie des Poètes du clocher

MOUVEMENT LITTÉRAIRE PROVINCIAL

Fort volume in-8 (24x16), 500 pages: 6 fr.

Franco: 6 fr. 75.

S'adresser: 1, rue des Capucins, Cahors

LE LUC (Var), sur la ligne

P. L. M. entre Marseille et

Nice. Traitement de l'arthritisme, de la

goutte, de la gravelle, des maladies de foie.

Eau minérale naturelle bicarbonatée

mixte, sulfatée, calcique, lithinée. Eta-

blissement thermal ouvert toute l'an-

née. Soins donnés en toute saison. —

STATION D'ÉTÉ et D'HIVER. —

Hôtel de premier ordre, Casino, ex-

cursions. — Prix modérés.

VIENT DE PARAITRE:

LES ANNALES

ANTI-ALCOOLIQUES,

journal mensuel, le premier journal anti-

alcoolique qui soit indépendant de toute

société de tempérance.

Publié sous la direction de M. le D^r

LEGRAIN, avec le concours des collabora-

teurs les plus éminents: MM. les D^{rs}

Brouardel, Landouzy, Letulle, Chauveau,

Bouchard, Daremberg, M. F. Passy, etc., etc.

Administration, 12, rue de Condé, Paris,

abonnement, 3 fr.

Usages Locaux

EN VIGUEUR

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

En vente à l'imprimerie du *Journal du*

Lot, 1 rue des Capucins, à Cahors.

Prix: 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique	Tempé
	maxima	minima	au niveau de la mer: réduite	Bou
16 Mer.	+ 9	+ 4	755	Pluie
17 Jeudi	+ 10	+ 5	760	

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau. D' HERBEAU

Notis prions nos abonnés en retard

de vouloir bien nous couvrir au plus

tôt du montant de leur abonnement par

un mandat sur la poste.

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE
DE LA RUE DU LYCÉE

L.-G. OLLIVIER

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION

Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
9, rue du Lycée, 1^{er} étage

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d°
d° d° 25,	1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d°
d° d° 25,	1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d°
d° d° 25,	1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 X 0,80 X 0,85 la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2^m20 X 0,80 X 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.
Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.
Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
Travail parfait
et entièrement garanti

CHEMINS DE FER D'ORLEANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Am-

boise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

Occupation chez soi

Indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, demoiselles et messieurs voulant occuper lucrativement leurs loisirs. Rapport 60 à 100 frs par mois suivant production. Ecrire à la Société des Arts d'Agréments, 65, Rue du Faub^s St-Denis, (G^{de} B^{de}) Paris.

LOTÉRIE
Pour la Construction de l'Université de VALENCIENNES (Nord)
DEUX GROS LOTS
150.000 & 10.000
Plus 15 autres lots de 1.000 fr., 500 fr., 100 fr.
117 lots de 150.000 fr. tous payables en argent
Prix du billet : UN fr.
TIRAGE 15 Décembre 1904. On trouve billets chez dépositaires, librairies, Ventes grossistes et détail, à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Comort, LYON, conc^o pen. Joind. au mandat env. affr. à 0,15 p. à l'ill. p. repons.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 225

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

XIII

Une nuit

Les hommes et les femmes, dont il était entouré, pouvaient nouer et dénouer des intrigues d'amour, s'aimer et se séparer, mais toutes ces choses étaient depuis longtemps passées pour le très honorable comte de Ruysland. Sa vie s'écoulait comme une tranquille rivière et sans autre trouble que celui causé par le travail des digestions... Depuis de longues années, il avait dit adieu aux passions.

Sa maison était mortellement ennuyeuse... O'Donnell, sa sœur, sir Arthur et sir Richard partis, lady Dangerfield dans des alternatives de pleurs et de crises de nerfs, toujours grondant et de mauvaise humeur, et sa fille à lui errant dans la maison dans ses frai-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

ches et claires toilettes d'été, comme une âme en peine, ou comme l'ombre de celle qui avait été lady Cecil Clive.

— La vie a une tendance naturelle aux contrastes, se disait tristement le comte à lui-même. La nature humaine incline au zig-zag. Pourquoi, au nom du ciel, Ginévra, douée de sa bonne part d'astuce féminine, va-t-elle se quereller avec son seigneur et maître, braver sir Richard, et créer des ennuis à elle-même et à toute sa famille ? Pourquoi ma petite Queenie n'est-elle pas épanouie et souriante, comme devrait l'être la fiancée du plus riche des jeunes baronnets du Royaume-Uni, au lieu de se faner et de passer à l'état d'ombre ? Quel besoin avait O'Donnell de se jeter sur son chemin ? Je sais qu'elle l'aime... Le monde n'est-il pas assez grand pour lui, sans qu'il vienne à Castleford ? Et, finalement, pourquoi cette mademoiselle Herncastle n'a-t-elle pas été choisie quelconque autre paisible famille du comté pour les tours diaboliques qu'elle a si habilement joués ? La vie est le jeu des contrastes, je le répète... Ah ! bonjour, monsieur, vous désirez me parler ?

Lord Ruysland leva son chapeau d'un air aimable... Depuis deux ou trois minutes, il avait aperçu un grand jeune homme s'avancer vers lui, avec l'évidente intention de lui parler, quoiqu'il lui fût parfaitement inconnu. Quand il s'arrêta devant lui, sa débonnaire seigneurie prit l'initiative, lui ôta son chapeau et lui adressa la parole.

— Vous désirez me parler, monsieur ? répéta-t-il avec bienveillance.

— Je désire vous parler, si, comme je le pense, vous êtes le comte de Ruysland.

— Mon nom est Ruysland, et j'ai l'honneur de m'adresser à...

— Mon nom est Henry Otis... Il a six ans, j'étais l'élève du docteur Graves et je pratiquais la médecine à Castleford. Si votre seigneurie a jamais entendu conter l'histoire de Catherine Dangerfield, vous devez avoir entendu parler de moi.

Lord Ruysland plaça devant ses yeux son lorgnon à double branche, il avait la vue courte, et il dit, avec cette façon trainante de parler des Anglais du *high life* :

— Ah ! Catherine Dangerfield... encore cette jeune femme qui jouit du privilège de l'ubiquité... hum ! Oui j'ai entendu l'histoire de Catherine Dangerfield, à ce point que son nom seul est devenu un ennui pour moi. Et, au nom de cette ennuyeuse jeune personne, j'ai également entendu associer celui d'Henry Otis. Puis-je savoir, maintenant, ce que M. Otis peut avoir à me dire sur ce sujet rebattu, et pourquoi il se croit autorisé à venir m'en entretenir ?

— J'ai pour cela la meilleure raison du monde, lui fut-il répondu d'une voix concentrée et contenue avec effort ; c'est que je crois que votre seigneurie a l'honneur d'être le père de Catherine Dangerfield.

Comme un trait d'arbalète, comme une balle de fusil, la vérité était lancée.

Henry Otis se croisa les bras et se tint debout devant le noble pair, avec une expression de triomphe.

— Votre fille, milord... entendez-moi bien votre unique fille. Depuis plus de vingt années votre seigneurie est le jouet de la plus monstrueuse tromperie... Catherine Dangerfield était votre fille.

Pas l'ombre d'un changement ne s'opéra sur le visage placide du comte. On lui aurait dit la chose la plus ordinaire du monde, que cela n'aurait pas produit moins d'effet apparent sur lui, que n'en produisit cette déclaration... avec son lorgnon devant ses yeux, il continua à regarder Henry Otis avec le même calme.

— Vous n'êtes pas fou, je suppose ? dit-il du moins, vous n'en avez pas l'air. Quoi qu'il en soit, vous m'excuserez, si je doute de votre complète santé d'esprit. Avez-vous d'autres communications d'une nature aussi extraordinaire à me faire ? Car, dans ce cas, il consulta sa montre, mon temps est limité. Dans dix minutes, la cloche du dîner va sonner, et parmi les rares principes que je prends la peine d'observer est celui-ci : ne jamais être en retard pour le dîner.

— Milord, dit Henry Otis, vous ne me croyez pas, c'est naturel... ce que je dis doit sembler fou et présomptueux, et pourtant, c'est la vérité. Je vous prie de m'écouter... Je suis en mesure de prouver ce que j'avance. Reportez votre esprit de vingt années en arrière, et dites-moi si vous vous rappelez Henriette Harmand.

— Je me rappelle Henriette Harmand, parfaitement bien, répondit sa seigneurie avec le même air nonchalant. Vous me pardonne-

rez, monsieur Otis, si je vous dis que dans ma pensée, vous prenez beaucoup de peine pour un sujet qui ne vous regarde en aucune façon, et que je n'ai nul désir de connaître.

— Par le ciel, milord vous m'entendez ! s'écria Henry Otis, dont le visage pâlit de colère. Si ce n'est pas ici en particulier... ce sera publiquement, par la voix de la presse. Je ne suis pas fou, quoique mon assertion puisse vous sembler folle. Je puis prouver ce que j'affirme. Il y a vingt ans, quand Henriette Harmand vous donna l'enfant que vous venez réclamer, elle vous donna... non pas la fille issue de vous et de la comtesse de Ruysland, mais sa fille à elle.

Il se fit un morne silence de cinq minutes. Le visage d'Otis était pâle, ses yeux lançaient des éclairs. Quant au comte... pas un muscle de son visage ne bougeait, pas l'ombre d'un changement n'était visible sur sa physionomie. Il avait toujours son lorgnon devant ses yeux, ses lèvres minces s'étaient un peu plus pincées c'était tout.

Dans la surprise du moment, dans la soudaineté de l'entrevue... tous deux avaient oublié où ils étaient... Ni l'un ni l'autre n'avait vu une jeune et délicate personne, en toilette blanche, avec une mantille noire jetée sur la tête, apparaître sur le perron et traverser la pelouse dans leur direction... les derniers mots d'Henry Otis parvinrent à son oreille. Elle s'arrêta comme frappée de la foudre. Le mémorable Chêne du Roi était tout proche. C'est abritée sous son ombre épaisse qu'elle resta immobile à écouter.

— C'est une merveilleuse assertion, dit le pair, gardant toujours le même calme. Me pardonnerez-vous si je dis qu'il m'est impossible d'y ajouter foi ?... Henriette Harmand m'a donné son enfant à la place du mien, il y a vingt ans ? Quelle belle absurdité... renouvelée des romans du siècle dernier ! Tout ce qui m'étonne, c'est qu'un gentleman doué de votre bon sens puisse la répéter.

— Tirée d'un roman ou de ce qu'il vous plaira, milord, dit Otis d'un ton maussade, le fait est réel... réel comme le ciel qui est au-dessus de nos têtes. Henriette Harmand avait juré de se venger de votre femme pour l'avoir séparée de celui qu'elle aimait, et cette vengeance s'est exercée sur son enfant. Je le répète, elle a opéré la substitution... Son enfant avait un mois quand le vôtre vint au monde... Votre Seigneurie ne s'en était jamais occupée... ne l'avait jamais vu jusqu'au moment où il lui fut donné à la place du sien. Vous n'aviez pas vu non plus votre fille depuis le jour de sa naissance. Je vous le répète encore, quand vous êtes revenu en Angleterre et que vous avez été chez Henriette Harmand, c'est sa fille qu'elle vous a donnée en gardant la vôtre. La jeune personne que vous avez élevée et que vous appelez lady Cecil Clive n'est pas plus Cecil Clive que moi... Elle est en réalité Catherine Harmand.

Un cri de surprise et de douleur éclata sous le vieux chêne, mais ni l'un ni l'autre ne l'entendirent... Sa Seigneurie fit un pas en avant.

— Misérable ! dit-il, sans élever pour ainsi

dire le ton, je vous étrangle, si vous répétez ce mensonge.

— C'est la vérité ! répliqua Otis avec un froid dédain, en reculant devant le bras tendu du comte. Je puis prouver ce que j'avance. Henriette Harmand est ici, prête à confirmer sous serment ce que je dis.

— Et vous vous imaginez que je croirais à son serment si elle le prêtait ? s'écria lord Ruysland...

Mais son visage devint livide lorsqu'il ajouta :

— C'est quelque complot tramé entre elle et vous, pour m'extorquer de l'argent sans doute mais...

Il s'arrêta, et Henry Otis lui tourna le dos avec mépris.

— Je vois qu'il est inutile de vous parler. Une cour de justice, peut-être sera plus facile à convaincre. Henriette Harmand est ici, prête à répéter toute l'histoire. Une fois encore, j'affirme que Catherine Dangerfield est votre fille, et que celle qui est connue sous le nom de lady Cecil Clive ne l'est pas. Vous pouvez persister dans votre incrédulité. Un homme qui a agi comme vous avez agi, toute votre vie, ne peut avoir gardé que peu de crédulité, ayant fait du cynisme la règle de sa vie. Mais aussi vrai qu'il est vrai que vous êtes le très honorable comte de Ruysland, avant que vous soyez plus vieux d'une semaine, je pense que votre incrédulité sera singulièrement ébranlée... J'ai l'honneur de souhaiter le bonsoir à votre Seigneurie. Voici la cloche du dîner... Et les principes de Votre Seigneurie sont trop

peu nombreux pour que je consente à être homme qui vous ferait transgresser le plus important de ces principes.

Il leva son chapeau, fit un salut dérisoire, et se retourna pour partir ; mais le comte n'était pas homme à le laisser partir de cette façon ; il s'élança vers lui et le saisit par le bras.

— Arrêtez ! dit-il, du ton strident du commandant. Vous en avez dit trop ou trop peu. Pourquoi répétez-vous que Catherine Dangerfield est ma fille ?... Catherine Dangerfield est morte.

Otis sourit et se dégagea.

— Je me refuse à en dire plus à Votre Seigneurie, quant à présent. Je vous dis la vérité et vous m'accusez de mensonge. Cela suffit. Henriette Harmand est au Trou-Perdu ; soit ce soir, soit demain, Votre Seigneurie pourra l'y voir ; si vous refusez de croire ce qu'elle vous dira, l'affaire sera portée devant une cour de justice. Catherine Dangerfield, vivante ou morte, sera vengée.

Il s'arrêta. Durant les dernières cinq minutes, un rouge météore avait apparu dans le ciel gris du côté du Sud. Pendant qu'il parlait il avait constamment augmenté d'éclat et d'étendue, la lumière était devenue plus rouge et plus intense... cela ne pouvait être qu'une chose... un incendie.

En cet instant éclata dans l'air le tintement des cloches de la ville ; la lueur rougeâtre envahissait de plus en plus le ciel.

(A suivre.)